

LA CHASSE AU PHOQUE—L'AUGMENTATION DU CONTINGENT ACTUEL

Question n° 1008—**M. Tucker:**

Le gouvernement songe-t-il à augmenter le nombre de phoques pris en cette saison dans le golfe Saint-Laurent au delà de 50,000 qui est le contingent actuel?

L'hon. H. Robichaud (ministre des Pêcheries): Non.

[Français]

L'UTILISATION DE LA STATION DE RADAR DE BELLETERRE

Question n° 1009—**M. Lefebvre:**

1. La station de radar de Belleterre, comté de Témiscamingue, a-t-elle été mise en service après sa construction en 1960?

2. Dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps est-elle demeurée en service et combien de personnes y ont travaillé?

3. A-t-on cessé d'utiliser cette station et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Comme l'indique la page 1858 des débats de la Chambre des communes du 28 février 1966, on a décidé d'abandonner ce projet en avril 1964.

[Traduction]

*LE CENTENAIRE—L'APPELLATION DE PROJETS FÉDÉRAUX

Question n° 1017—**M. McCleave:**

Le gouvernement étudiera-t-il, à l'occasion des fêtes du Centenaire, la possibilité d'honorer les anciens premiers ministres soit défunts soit retirés de la vie publique, en donnant leurs noms au moins à un projet fédéral chacun?

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, c'est en vertu d'ententes fédérales-provinciales que l'on met à exécution des projets durables à l'occasion du Centenaire dans les localités et des projets commémoratifs de la Confédération dans les capitales provinciales. Ces ententes ne prévoient pas l'appellation des projets du centenaire et comme ceux-ci sont entrepris par les collectivités locales ou les gouvernements provinciaux, le choix des noms incombe à ces organismes.

Le gouvernement étudiera la possibilité de donner les noms d'anciens premiers ministres soit défunts soit retirés de la vie publique aux projets fédéraux appropriés que recommandera le ministre concerné.

[L'hon. M. Benson.]

LES RÈGLEMENTS DES PÊCHERIES RELATIFS À LA PRISE DU POISSON AU CANADA

Question n° 1032—**M. Crouse:**

1. Les règlements des pêcheries relatifs à la prise du poisson au Canada à l'aide d'un bateau, d'un chalutier ou d'un navire de pêche à la traîne immatriculé hors du Canada s'appliquent-ils à un bateau, un chalutier ou un navire de pêche à la traîne immatriculé hors du Canada et nolisé par une société provinciale de la Couronne?

2. Dans le cas de l'affirmative, veillera-t-on à faire observer ces règlements?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. Oui.

2. Oui.

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, les avis de motions pour production de documents n°s 104 et 105 sont acceptables par le gouvernement, sujet aux réserves usuelles concernant les documents confidentiels et sujet aussi au consentement des autorités provinciales concernées.

[Traduction]

M. l'Orateur: Sous la réserve formulée par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que les avis de motions n°s 104 et 105 soient censés être adoptés?

Des voix: D'accord.

LES INSTALLATIONS RELATIVES À L'EXPORTATION DE LA PÂTE À PAPIER

Demande n° 104—**M. Cashin:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance relative aux installations requises pour l'exportation de la pâte à papier, échangée en 1964, 1965 et 1966 entre un ministre fédéral quelconque et un membre du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse.

(La demande est agréée.)

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—PROJETS DE TRAVAUX D'HIVER MUNICIPAUX

Demande n° 105—**M. Asselin (Richmond-Wolfe):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la lettre du 2 juillet 1965, adressée par le ministre du Travail à la province de la Nouvelle-Écosse, au sujet des travaux d'hiver projetés pour l'hiver 1965-1966, ainsi que copie de toute réponse à cette lettre.

(La demande est agréée.)

[Français]

M. Béchard: Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler les avis de motions n°s 100 et 101?